

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son sixième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 9 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*;
- projet de loi 5 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*;
- projet le loi 32 — *Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017*.

Composition du Comité :

- M. BINDLE (vice-président);
- M^{me} la ministre CLARKE;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY;
- M. le ministre MICKLEFIELD;
- M. NESBITT;
- M. SMOOK;
- M^{me} la ministre STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. SMOOK à la vice-présidence.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 32) — *Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

M. SMOOK